

# FRC TECHNIQUE

## **CENTRE DE FORMATION**

Programme de formation

## **→** Formation CACES® R485

Obtenir le CACES® R485 de la ou les catégories choisies.



2 jours, 14h



Tout utilisateur de chariot accompagnant occasionnel ou permanent

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

#### Objectifs de formation :

- Conduire les transpalettes électriques à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de ce matériel.
- Réaliser les opérations de gerbage / dégerbage.
- Réaliser les opérations de stockage en palettier.
- Réaliser les opérations de chargement et de déchargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite du chariot.

#### Moyens pédagogiques :

- Salle de formation
- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Ecran
- Engins
- Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

#### **<u>▶ Encadrement</u>**:

La formation est assurée par l'équipe pédagogique de FRC Technique.

#### Modalités de suivi et de validation :

Suivi

#### Évaluation

**Validation** Certificat de réalisation de l'action de

Feuille de présence

Questions orales ou écrites (QCM) Mises en situation

formation

Formulaires d'évaluation de la formation

## Méthodes pédagogiques utilisées :

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation en toute sécurité du transpalette électrique, et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

Les évaluations des acquis théoriques et pratiques de la conduite d'un transpalette électrique à conducteur accompagnant sont réalisées en fin de formation sur la base de QCM et d'exercices en situation de travail.

Un avis préparatoire à l'autorisation de conduite du personnel visé par l'animateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis des stagiaires.

Selon la Recommandation R485, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.











# FRC TECHNIQUE

## **CENTRE DE FORMATION**

Programme de formation

## Contemu de la formation

#### **Théorie**

- La réglementation
- L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Les principes de la conduite en sécurité
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- Les équipements de protection individuelle

#### **Pratique**

- Exercices pratiques dans la conduite de chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gant, gilet haute visibilité) ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

#### Informations complémentaires :

Tarif: disponible à la demande auprès du centre de formation

Lieu: en centre de formation ou en entreprise

Accès personnes en situation de handicap : centres accessibles selon normes ERP - étude du projet de formation réalisée pour toute

demande ()

Responsable pédagogique : Abdennebi NABI